

Décision n° 2023-143 relative à la composition du conseil scientifique de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'École normale supérieure de Lyon - M. Trizac (Emmanuel) ;

Vu la décision n° 2023-142 du 29 novembre 2023 portant proclamation des résultats de l'élection partielle d'un représentant du collège « Professeurs des universités et assimilés » (collège A) au conseil scientifique de l'ENS de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;

Décide

Article 1. Composition

La composition du conseil scientifique de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres désignés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités qualifiées :**

Jean-Louis Barrat (Professeur des universités, Université Joseph Fourier Grenoble)

Sylvie Baudino (Professeure, Université Jean Monnet Saint-Etienne)

Claire Ducournau (Maîtresse de conférences, Université Paul Valéry Montpellier)

Alexandre Fournier (Professeur, Institut Physique du Globe de Paris)

Thomas Lecuit (Directeur de recherche CNRS – Institut de Biologie du Développement de Marseille)

Thierry Menissier (Professeur, Université Grenoble Alpes)

Anne Milet (Professeure des universités, Université Grenoble-Alpes)

Christine Musselin (Directrice de recherche CNRS – Sciences Politiques Paris)

Jean-Francis Spindler (Directeur de la recherche, Solvay Rhodia)

Jean-Yves Tilliette (Professeur, Université de Genève)

Olga Vizika-Kavvadias (Directrice scientifique, IFP Energies Nouvelles)

Isabelle Von Buelzingsloewen (Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2)

- **Membres représentant les institutions partenaires :**

Olivier Bertrand (Institut national de la santé et de la recherche médicale)

Séverine Mathieu (Ecole pratique des hautes études)

Patrick Pintus (Centre national de la recherche scientifique)

Stéphane Ubeda (Institut national de la recherche en informatique et en automatique)

Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :

- Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Delphine Antoine-Mahut

Marie Delattre

Damien Gaboriau

Frédéric Vivien

- Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Jean-Christophe Angaut

Fabien Montel

Isabelle Moreau

Natacha Portier

- Collège des « élèves et étudiants » :

Adrien Berthelot (titulaire) et Hélène Buscail (suppléante)

Maxime Webank

- Collège des « personnels ITRF ayant le grade d'ingénieur de recherche » :

Philippe Daubias

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication. Elle remplace, à la même date, toute décision ayant le même objet.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil, soit le 20 juillet 2024, à l'exception du mandat des élèves et des étudiants dont le mandat court jusqu'au 2 février 2024.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 29 novembre 2023,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions du Président 2023 »